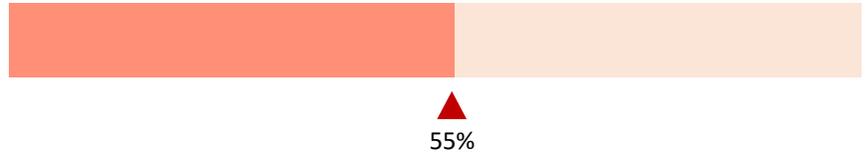


# 18

## Améliorer les conditions de travail pour les artistes et créateurs



### STATUT

Recommandation en cours

Version 4

### Travaux réalisés

- 2024 : Annexes du château de Bourglinster : Mise à disposition de 6 ateliers de travail à des artistes
- 2024 : Mise à disposition d'espaces de travail administratifs pour les acteurs suivants : Luxembourgticket GIE, Inecc, Alliance musicale, Assitej et Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux
- 2020 - 2024 : Bâtiment Robert Schuman au Kirchberg

2024 : Le programme culturel est actualisé fin 2024 en vue de relancer le projet.

2021 : Le programme culturel est entièrement retenu dans l'étude de faisabilité sur la future affectation du bâtiment Robert Schuman remis par l'Administration des bâtiments publics en décembre.

2020 : Affectation d'une partie de l'immeuble aux besoins de la culture ; un premier programme culturel est déposé en décembre.
- 2020-2024 : Annexe Bananefabrik

2024 : Le concept énergétique de la future annexe a été actualisé et l'avant-projet sommaire présenté en fin d'année. L'ouverture de l'annexe est prévue pour mi-2028.

2023 : Après l'étude de faisabilité sur la construction de l'annexe, le projet a passé plusieurs étapes administratives, dont notamment son adoption par le comité dit FER (Fonds de rénovation et d'entretien) qui autorise l'étape suivante.

2022 : L'étude de faisabilité de l'installation d'une annexe sur le site de la Bananefabrik est finalisée et approuvée par le ministère de la Culture.

2020-2021 : Planification de l'installation d'un container sur le site de la Banannefabrik en vue d'améliorer les conditions de travail des artistes présent/es sur ce site ; étude de faisabilité clôturée en 2021

- 2020 - 2024 : Villa Louvigny

2024 : Villa Louvigny : La planification plus détaillée du projet a avancé en cours d'année de sorte que le projet de loi de financement pourra être finalisé en 2025.

16 mai 2023 : Un programme de réaménagement de l'immeuble avec les alentours de la Villa Louvigny a été présenté à la Commission d'analyse critique visant en outre la remise en service du grand auditoire et de l'ancien « petit studio RTL ». Le projet de loi de financement sera finalisé en 2025.

2022 : L'étude de faisabilité pour le projet culturel à la Villa Louvigny est finalisée.

24 juin 2020 : Affectation de la Villa Louvigny au ministère de la Culture après le départ du ministère de la Santé en 2023, en vue d'y accueillir Kultur Ix, des lieux de répétitions pour les artistes et créateurs/trices, des bureaux pour les fédérations et associations professionnelles et, bien entendu, de la mise à disposition du grand auditoire à des représentations culturelles.

- 2023 -2024 : Ancien Athénée

2024 : Le projet d'installation d'une exposition permanente consacré à la langue luxembourgeoise est retiré.

Mi-2023 : Le projet visant d'affecter l'aile dite parvis de l'ancien Athénée à la culture et plus précisément aux activités du Centre pour la promotion des arts est définitivement adopté et fait partie intégrante du projet de loi de financement en phase de finalisation.

Janvier 2023 : Rédaction de l'exposé des motifs de la partie culturelle du projet d'aménagement prévu dans le bâtiment de l'ancien Athénée à Luxembourg

- Premier trimestre 2023 : Achèvement des travaux de rénovation et de modernisation des logements et ateliers d'artistes au sein du Centre Culturel de Rencontre neimënster permettant à ce dernier de renforcer la création artistique par la mise en place conséquente de résidences d'artistes au niveau national

- Janvier 2023 : Lancement d'un appel à candidatures par le Centre national de la Littérature ensemble avec la Maison de la Littérature Liechtenstein (*Literaturhaus Liechtenstein*) pour une résidence d'auteur/e favorisant l'échange entre ces deux pays en accueillant de façon réciproque d'abord un/e auteur/e du Grand-Duché de Luxembourg au Liechtenstein puis un/e auteur/e du Liechtenstein au Luxembourg

- 2022 : Mise à disposition d'espaces aux centres culturels Trifolion et Cube 521 pour l'accueil d'artistes en résidence et/ou l'organisation de tout autre projet en relation avec la programmation artistique des centres culturels (voir recommandation KEP no 19)

- 2020 -2021 : Mise à disposition gratuite d'un immeuble provisoire à Verlorenkost à l'association des artistes plasticien/nes du Luxembourg pour l'exploitation de leurs activités ; augmentation du montant de la contribution de l'État afin de permettre à l'AAPL de financer certains travaux de mise en conformité ainsi que la gestion de l'immeuble. Ouverture de 45 ateliers pour artistes en février 2021.

- 7 mai 2020 : Annexes du château de Bourglinster : Dans le cadre du paquet de mesures de soutien ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire COVID-19, la ministre de la Culture, Sam Tanson, a présenté plusieurs nouvelles mesures ayant pour objectif de relancer la culture et la création artistique au Luxembourg, dont notamment une aide pour l'accueil d'artistes et d'auteur/es-associé/es en résidence pour les établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture et un appel à projets et une résidence-mission pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster » sur une période de trois ans.

### Travaux en cours

- Préparation de la loi de financement pour le projet culturel à réaliser dans la Villa Louvigny
- Réflexions à mener par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics sur le sort futur du bâtiment Robert Schuman

### Documentation

- [Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'association sans but lucratif « Association des artistes plasticiens du Luxembourg »](#)

### Contact

- Tom Gantenbein  
(+352) 247 86647  
tom.gantenbein@mc.etat.lu
- Magalie Tasch  
(+352) 247 86630  
magalie.tasch@mc.etat.lu

### Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 20.12.2024